

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1321 Décisions concernant les Ministères

n° 1321

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

24 octobre 1963

Numéro JO

n° 10 du 31/10/1963

Date du numéro

31 octobre 1963

TEXTE INTÉGRAL

Le milicien de 2e classe Hamed Oulaye, matricule 2422 de la 2e Compagnie de Milice à Tadjoura, arrivant en fin de contrat le 12 octobre 1963, ne sera pas rengagé pour < mauvaise manière de servir ».